

*Initiatives ministérielles*

États-Unis est souvent beaucoup plus naturel que certaines composantes du commerce est-ouest.

On l'oublie souvent, mais il y a un pôle d'attraction très fort pour le commerce avec plusieurs États du nord des États-Unis, et il y a là beaucoup de potentiel de marché encore et pour le Québec et pour le Canada. C'est la même chose pour les provinces de l'Ouest en particulier et c'est la même chose pour l'Ontario. Il y a un marché extrêmement intéressant et c'est pour ça que c'est bon de s'assurer qu'on permette la meilleure circulation possible des capitaux, des biens et des services entre ces deux pays.

Je me réjouis aussi de voir le Parti libéral qui a ajusté le tir par rapport aux échanges extérieurs, puisqu'on se souvient qu'ils étaient très réfractaires au traité de libre-échange, qu'ils apportaient même en campagne électorale certaines réserves, et on s'aperçoit, on peut voir dans leur comportement que finalement rendus au pouvoir, devant les États de fait, c'est le gros bon sens qui prime. Cela me réjouit de voir que lorsqu'on parle d'économie et qu'on en parle de façon concrète, quand on est devant la réalité, le gros bon sens prend le dessus. C'est ce qui va se passer et c'est ce qui va toujours arriver aussi dans l'avenir.

Je suis content de voir que le discours politique du premier ministre, qui m'apparaissait irresponsable en campagne électorale par rapport au commerce extérieur, est devenu responsable lorsqu'il est arrivé en état de fait. Devant le pouvoir, il a dit: Maintenant, c'est la réalité qu'il faut que j'applique.

Bien sûr on peut blâmer ce style de politique que de dire quelque chose en campagne électorale et d'avoir un autre comportement lorsque rendu au pouvoir. Cependant, l'irresponsabilité ne vient pas de ce qui est dit ou de ce qui est fait selon le pouvoir, mais de ce qui a été dit ou créé comme attente lors de ces campagnes.

Cette attitude aujourd'hui m'apparaît beaucoup plus responsable. C'est la même chose pour le commerce extérieur. On voit maintenant que le Canada peut inclure le Chili dans le Traité de libre-échange nord-américain et on est content de voir que lorsqu'il s'agit de discuter de possibilités réelles pour favoriser les échanges économiques, ce n'est pas un discours stratégique politique qu'ils tiennent, mais que c'est dans l'intérêt du développement des marchés.

• (1315)

Tout ça me porte à croire que si les Québécois choisissent, dans une décision qu'ils auront à prendre bientôt, d'opter pour une souveraineté politique pour maîtriser leur levier politique et contrôler leurs taxes et leurs impôts, que les échanges économiques, à ce moment-là, suivront la voie de la logique et du gros bon sens. Et ça, je pense que les Québécois le comprennent bien. Moi-même, je vis dans un comté situé à la frontière de l'Ontario et je pense que les gens réalisent bien les aspects concrets de cela quand on voit, soir et matin, des gens aller acheter ou vendre des produits à l'extérieur. Donc, l'économie est une chose et, souvent, les intérêts partisans politiques en sont une autre.

Par rapport aux conventions fiscales, je ne peux passer sous silence, cependant, le fait que, depuis l'entrée au Parlement, ce n'est pas la première fois qu'on discute de conventions fisca-

les—il y en a eu quelques autres—et on n'a jamais abordé de front une problématique soulevée par le vérificateur général, qui dit que les conventions fiscales sont très bonnes pour éviter la double imposition, sauf dans certains cas où les taux d'imposition sont tellement différents entre les deux pays que là, ça peut devenir un paradis fiscal. Ça peut devenir extrêmement intéressant pour certains de faire passer les bénéfices dans une société qui est à l'étranger plutôt que de les faire réaliser par les sociétés mères, qui sont souvent dans des pays où les taux d'imposition sont plus élevés.

C'est très problématique. Le vérificateur général avait cité 16 exemples qui, à des degrés différents, peuvent être considérés comme des paradis fiscaux. Il y a eu de très, très légers correctifs apportés dans un des deux budgets du ministre des Finances, mais il s'agissait de légers correctifs. Depuis ce temps-là, on ne s'est pas penché sur ces conventions fiscales et il faudra le faire à un moment donné.

Les échanges économiques deviennent de plus en plus importants entre les pays, peu importe lesquels, le courant de libre-échange se répercute maintenant et s'étend à l'ensemble de l'Amérique du Nord, on va vers l'Amérique du Sud et là, chacun a son propre système fiscal. De plus en plus, les entreprises, les multinationales peuvent avoir un système, ce qu'on appelle des sociétés papillon, où on fabrique certaines composantes dans un endroit, d'autres dans un autre. Tout ça est rattaché à une même compagnie, ce qui fait en sorte qu'on en arrive à une façon de s'assurer de payer un minimum d'impôt à travers tout cela.

Les compagnies le font, elles embauchent de très bons fiscalistes qui vérifient le taux d'impôt de chacun, à quel endroit il vaut mieux de faire passer les pertes, les bénéfices. Ces compagnies se vendent des produits entre elles, donc, elles vendent des produits entre leurs différentes composantes et, souvent, elles peuvent faire changer le prix un petit peu artificiellement, ce qui fait en sorte qu'elles peuvent faire passer les bénéfices dans l'endroit où ça leur paraît le plus avantageux et les pertes ailleurs. En plus, au Canada, les frais d'intérêt sur emprunt sont déductibles d'impôt.

Alors là, on peut décider que c'est intéressant d'emprunter ici, d'utiliser notre système fiscal pour les déductions au niveau des frais d'intérêt, et essayer de faire passer les bénéfices dans un autre endroit. Il ne faut pas oublier que les pertes en capital sont aussi déductibles, ce qui est normal. Donc on peut faire passer les pertes ici, bénéficier de la déduction des intérêts et faire passer les profits à l'extérieur. Cela devient problématique.

Évidemment, avec notre plus gros partenaire, dans le cas actuel les États-Unis, c'est moins problématique. Mais, ça ne veut pas dire que ce ne l'est pas dans les 16 cas mentionnés par le vérificateur général. Comme je l'ai dit, il ne faut pas nécessairement penser que les 16 cas sont tous au même degré, mais il faudrait faire une analyse très exhaustive de cela, regarder cette situation de près et s'y pencher.

Il n'y a eu aucune action d'entreprise par le gouvernement à cet égard. On a même, à plusieurs reprises, questionné le ministre des Finances à ce sujet et il n'a même jamais admis que pour lui c'était un problème. Donc, on part d'assez loin dans ce cas-là. C'est comme nier une réalité. Vous savez, dans la résolution de